

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2025

FIN DE VIE - (N° 1100)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS778

présenté par
Mme Firmin Le Bodo et M. Gernigon

ARTICLE 4

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« , en phase avancée ou terminale »

les mots :

« à court ou à moyen terme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de revenir aux conditions d'accès initiales à l'aide à mourir.